



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/4965

Attribution d'une subvention d'investissement de 100 000 euros affectée à divers projets de conservation et de valorisation du patrimoine immatériel et matériel de l'Institut Lumière -  
Approbation et autorisation de signature de la convention d'application correspondante -  
Opération 08SECINL - Affectation d'une partie de l'AP n° 2015-3, programme 20005

Direction des Affaires Culturelles

**Rapporteur** : M. GRABER Loïc

**SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2019**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 25 SEPTEMBRE 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 16 SEPTEMBRE 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 30 SEPTEMBRE 2019

DELIBERATION AFFICHEE LE : 3 OCTOBRE 2019

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, Mme BERRA, M. BERAT, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme AIT MATEN (pouvoir à M. KISMOUNE), Mme RIVOIRE (pouvoir à Mme HOBERT), M. CUCHERAT (pouvoir à M. SECHERESSE), Mme FRIH (pouvoir à Mme HAJRI), Mme BLEY (pouvoir à M. GIORDANO), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), M. TOURAIN (pouvoir à M. KEPENEKIAN), Mme FONDEUR (pouvoir à M. COULON), M. REMY, M. BOUDOT

**ABSENTS NON EXCUSES** : M. BRAILLARD

2019/4965 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT DE 100 000 EUROS AFFECTEE A DIVERS PROJETS DE CONSERVATION ET DE VALORISATION DU PATRIMOINE IMMATERIEL ET MATERIEL DE L'INSTITUT LUMIERE - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION D'APPLICATION CORRESPONDANTE - OPERATION 08SECINL - AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'AP N° 2015-3, PROGRAMME 20005 (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 10 septembre 2019 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2019/4833 en date du 1<sup>er</sup> juillet 2019 vous avez approuvé l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle de « Aide au patrimoine et édifices culturels 2015-2020 » n°2015-3, programme n°20005.

Lieu de naissance du cinéma, la ville de Lyon s'attache naturellement à promouvoir le développement du 7<sup>e</sup> art et soutient depuis son origine le projet porté par l'Institut Lumière.

En 1895, les frères Auguste et Louis Lumière officialisent l'invention d'un appareil capable de projeter sur écran des images en mouvement.

Au début des années 1980, la villa d'Antoine Lumière est sauvée de la destruction et l'Institut Lumière s'y installe pour apporter à la ville natale du cinéma une pleine reconnaissance de son titre.

À la fois musée et cinémathèque, l'Institut Lumière consacre désormais son activité à la diffusion et à la conservation du patrimoine cinématographique.

La Ville de Lyon apporte son soutien à cette association avec la mise à disposition du Château Lumière et du Hangar du 1<sup>er</sup> Film, qu'elle s'emploie également à préserver et restaurer, ainsi que l'attribution chaque année d'une subvention individualisée de fonctionnement inscrite au budget primitif de la Ville. Pour l'année 2019, le montant de cette subvention est de 480 000 euros (inscrits au budget primitif, voté par délibération n° 2018/4384 lors du Conseil municipal du 17 décembre 2018).

Le soutien de la Ville, ainsi que celui d'autres partenaires, comme la Région Auvergne Rhône-Alpes, la Métropole de Lyon et le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC), permet à l'Institut Lumière d'offrir à ses publics des services culturels uniques en leur genre à Lyon et de participer au rayonnement de la ville aux plans nationaux et internationaux.

Afin de poursuivre ses actions en faveur du patrimoine cinématographique, l'association souhaite engager divers projets de conservation et de valorisation de son patrimoine immatériel (la mémoire de l'Institut Lumière notamment la captation des venues et entretiens des cinéastes) et matériel (films Lumière). L'opération, qui sera mise en œuvre

par l'association courant 2019 porte ainsi sur l'achat de matériel audiovisuel, ainsi que sur la restauration et la conservation du patrimoine, pour un montant total de 125 000 €

Cette action s'inscrit dans les objectifs généraux définis par la convention cadre signée le 2 avril 2019, entre la Ville de Lyon et l'association, l'engagement de celle-ci reposant notamment sur la mise en place d'actions visant à conserver, étudier, valoriser et présenter aux différents publics des collections témoignant de l'histoire du cinéma et de la photographie.

Afin de permettre à l'association de mener à bien cette action, la Ville de Lyon souhaite apporter une aide financière de 100 000 €, ce qui implique la signature d'une convention d'application financière spécifique, jointe au présent rapport.

Le montant de la subvention s'élève à 100 000 €. Il est à financer par affectation d'une partie de l'AP n°2015-3 « Aide au patrimoine et édifices culturels 2015-2020 », programme n°20005.

Compte tenu de l'intérêt patrimonial et communal que représentent les activités de cette association,

Vu les délibérations n° 2015/1195 du 9 juillet 2015, n° 2018/4384 du 17 décembre 2018 et n° 2019/4833 du 1<sup>er</sup> juillet 2019 ;

Vu ladite convention d'application financière ;

Oùï l'avis de la commission culture - patrimoine ;

### **DELIBERE**

- 1- Une subvention d'équipement de 100 000 € est allouée à l'Institut Lumière pour la réalisation de divers projets de conservation et de valorisation sur le patrimoine immatériel et matériel de l'association, et sera financée par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n°2015-3 « Aide au patrimoine et édifices culturels 2015-2020 », programme n° 20005.
- 2- La convention d'application financière susvisée, établie entre la Ville et l'Institut Lumière, est approuvée.
- 3- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

- 4- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, la dépense en résultant sera financée à partir des crédits inscrits ou à inscrire au budget de la Ville, sur le programme 20005, l'AP 2015-3, l'opération 08SECINL et sera imputée sur l'article 20421 fonction 314, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variation, compte tenu des aléas pouvant survenir :

2019 : 100 000€

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Loïc GRABER